



**CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE**

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENREGISTREMENT AU
RNCP DES CERTIFICATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE
FORMATION DE LA CCIAMP**

N° 26-M-F1D-011

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
CCTP**

Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence
Palais de la Bourse
9 La Canebière
CS21856
13221 MARSEILLE CEDEX

SOMMAIRE

1.Contexte et Objet du marché	3
1.1. Présentation de la CCIAMP et de ses établissements de formation.....	3
1.2. Objet de la mission	3
1.3. Contexte	3
2. Détail des prestations attendues	4
2.1 Cadrage/Préparation du dossier.....	4
2.2 Constitution du dossier	5
2.3 Suivi du dossier tout au long du processus d'instruction de France Compétence	5
3.Délais d'exécution	5

1.Contexte et Objet du marché

1.1. Présentation de la CCIAMP et de ses établissements de formation

La Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCIAMP) est un acteur de référence de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur sur le territoire métropolitain. Elle développe, au travers de sa Direction Appui au Développement des Compétences (DADC) et de ses établissements de formation, des parcours visant l'acquisition et la reconnaissance de compétences en lien avec les besoins des entreprises et l'évolution des métiers.

Les établissements de formation concernés par le présent marché sont l'Institut Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics (ISBA TP) et le CFA École Pratique.

L'ISBA TP est une école d'ingénieur de spécialisation de niveau Bac +6, accréditée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), proposant des formations dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, notamment autour de la modélisation des infrastructures et des ouvrages. L'ISBA TP développe également des formations intégrant les évolutions technologiques et organisationnelles du secteur.

Le CFA École Pratique propose une offre de formation par voie de l'apprentissage, du post-bac au Bac +5, conduisant à des certificats de qualification professionnelle, diplômes, titres et certifications professionnelles de niveaux 5, 6 et 7, dans plusieurs filières, dont la filière informatique et numérique.

Dans ce cadre, la CCIAMP a besoin d'un accompagnement pour l'enregistrement de nouvelles certifications au RNCP et le renouvellement de certifications arrivant à échéance, portant sur des métiers émergents ou en évolution.

1.2. Objet de la mission

Le présent marché a pour objet l'accompagnement des établissements de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCIAMP), à savoir l'ISBA TP et l'École Pratique, dans leurs démarches d'enregistrement de certifications au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), incluant les démarches de premier dépôt et de renouvellement de certifications.

1.3. Contexte

Dans le cadre de l'évolution de son offre de formation, la CCIAMP souhaite sécuriser les démarches d'enregistrement de certifications portées par ses établissements de formation auprès de France Compétences.

L'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) constitue un enjeu majeur en termes de reconnaissance des certifications, de lisibilité de l'offre de formation et d'accès aux dispositifs de financement de la formation professionnelle.

La constitution, la mise à jour et le suivi des dossiers d'enregistrement au RNCP requièrent une expertise spécifique, tant sur le plan réglementaire que méthodologique, ainsi qu'une mobilisation importante des équipes internes concernées.

À ce titre, deux certifications font l'objet d'un besoin prioritaire de renouvellement :

- la certification Expert en Digitalisation et Exploitation des Bâtiments, dont la date de fin de validité est fixée au 26 avril 2027 ;
- la certification Expert Green IT, dont la date de fin de validité est fixée au 30 avril 2028.

Au-delà de ces besoins prioritaires, la CCIAMP pourra également engager, dans le cadre du présent marché, des démarches d'enregistrement portant sur de nouvelles certifications, en fonction de l'évolution de son offre de formation et des besoins identifiés.

Afin de garantir la conformité des dossiers déposés, d'optimiser les chances d'aboutissement des démarches et d'assurer le respect des exigences fixées par France Compétences, la CCIAMP souhaite recourir à un prestataire spécialisé pour l'accompagner dans ces démarches.

2. Détail des prestations attendues

Il s'agit d'accompagner la CCIAMP dans la constitution et la sécurisation des dossiers de demande d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), qu'il s'agisse de créations de certifications ou de renouvellements de certifications existantes.

À ce titre, le titulaire du marché proposera notamment :

- une méthodologie de travail, dans un esprit de co-construction avec les équipes de la CCIAMP et de ses établissements de formation ;
- un rétroplanning adapté aux échéances réglementaires ;
- des éléments de veille qualifiés relatifs aux exigences et attendus de France Compétences ;
- un appui méthodologique et rédactionnel ;
- une relecture experte visant à sécuriser l'ensemble des documents constitutifs des dossiers.

2.1 Cadrage/Préparation du dossier

Cette phase a pour objet de cadrer la démarche d'enregistrement ou de renouvellement de la certification concernée.

Elle comprend notamment :

- la prise de connaissance du contexte et de l'existant le cas échéant ;
- l'analyse des attendus applicables au regard du cadre réglementaire ;
- l'identification des pièces constitutives du dossier ;
- la définition des modalités de travail et du rétroplanning.

2.2 Constitution du dossier

Cette phase a pour objet d'accompagner la production et la formalisation des éléments constitutifs du dossier de demande d'enregistrement ou de renouvellement.

Elle comprend notamment :

- l'appui à la structuration et à la rédaction des documents constitutifs du dossier, **tels que notamment** :
 - la **note d'opportunité** ;
 - le **référentiel de certification** (activités, compétences et modalités d'évaluation) ;
 - le **règlement de certification** ;
 - les éléments relatifs aux données d'insertion professionnelle, en particulier dans le cadre des démarches de renouvellement ;
 - et, le cas échéant, les pièces justificatives attendues par France Compétences ;
- la mise en cohérence de l'ensemble des pièces du dossier ;
- l'accompagnement au dépôt du dossier sur la plateforme dédiée.

2.3 Suivi du dossier tout au long du processus d'instruction de France Compétence

Cette phase a pour objet d'accompagner le suivi du dossier jusqu'à l'issue de la procédure.

Elle comprend notamment :

- l'appui au traitement des demandes de compléments ou observations formulées par les instances compétentes ;
- l'ajustement des éléments transmis en réponse ;
- l'accompagnement jusqu'à la finalisation de la procédure d'enregistrement ou de renouvellement.

3. Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont définis pour chaque mission par le bon de commande correspondant, en cohérence avec les échéances réglementaires applicables aux démarches d'enregistrement ou de renouvellement des certifications auprès de France Compétences.

Le titulaire s'engage à proposer, pour chaque mission, un rétroplanning prévisionnel tenant compte :

- des échéances de dépôt,
- des temps de production et de validation des livrables,
- des délais d'instruction par France Compétences.

Les délais d'exécution peuvent être ajustés d'un commun accord entre les parties, notamment en cas de demandes de compléments, d'observations ou de modifications formulées par les instances compétentes.